

# Honoraires

En €TTC. (TVA 20%) Applicables à partir du 01/04/2017

- **Honoraires de transaction :**
  - 3% TTC du prix net vendeur, à la charge de l'acquéreur
  - Minimum 5000€TTC
  - Interagences: L'agence est rémunérée par l'agence mandatée par le vendeur (rétrocession d'honoraires)
- **Honoraires de location (à charge du locataire):**
  - Visite, constitution du dossier du candidat, rédaction du bail
    - 10 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable en zone tendue
    - 12 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable en zone très tendue
  - Etablissement de l'état des lieux d'entrée: 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable
- **Honoraires de location (à la charge du propriétaire):**
  - Les honoraires facturés aux propriétaires seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tel que définis à la rubrique précédente

*Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente ou le jour de la signature du bail de location et directement payés contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. L'agence immobilière LE SPOT IMMOBILIER ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission*

*Carte professionnelle transaction n°2851 – SARL au capital de 10.000€  
- RCS Versailles 804-974-111 - APE 6831Z*